



Syndicat mixte de Besançon
et de sa Région pour le
traitement des déchets

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 28 juin 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMAN Frédéric; ANDRIANTAVY Anne-Sophie; BARTHELET Catherine; BESANCON Jean-Noël; BIZE Thibaut; BOROWIK Roger; BOUSSET Jean-Marc; CAULET Claudine; CURIE Pascal; DEVESA Cyril; FALCINELLA Béatrice; GALLIOT Gérard; GALLIOU Françoise; GUYEN Yves; HUOT Daniel; JAVAUX Thomas; LAIDIE Franck; LEGAIN Olivier; LEMERCIER Myriam; LETHIER Michel; LOPEZ Francois; LORIGUET Alain; LOYAT Michel; MAGNIN FEYSOT Christian; MAILLOT Elsa; MOUGIN Philippe; POISSENOT Danielle; POUJET Yannick; RUTKOWSKI Serge; STHAL Rémi; VIGNOT Anne; THIEBAUT Catherine

C.C.A.L.L : MARGUET Vincent

C.C.C.Q : DAUDEY Pierre; GIRARDIER Dominique

C.C.P.O : DUCRET Sylvain; MAMET Gérard; PROST Jean-Paul

C.C.V.M : MARCHAL François; MORALES Roland

C.C.V.S.V : AUBRY Didier; DUPONT Marc; PATUROT Léon

C.C.V.A : PIQUARD Charles

Etaient excusés :

C.A.G.B : AVIS André; DUCHEZEAU Pascal; FELICE Alain et son suppléant BAVERL Julie; FELT Marcel; FIETIER Vincent; LINDECKER Cédric; WANLIN Sylvie

C.C.A.L.L : MAIRE Pierre

C.C.D.B.B : CONTINI Jean Claude

C.C.V.A : BRULET Daniel; HERANNEY François

Secrétaire de séance : GALLIOT Gérard

Procuration de vote :

Mandants : FELICE Alain; HERANNEY François; BRULET Daniel; MENESTRIER Jean-François

Mandataires : DUCRET Sylvain; PIQUARD Charles; JAVAUX Thomas; RUTKOWSKI Serge

Objet : 5.A Mise en conformité du centre de tri et de l'ITM par rapport aux normes d'évacuation des fumées d'incendie

5 A. MISE EN CONFORMITE DU CENTRE DE TRI ET DE L'ITM PAR RAPPORT AUX NORMES D'EVACUATION DES FUMEEES D'INCENDIE

Rapporteur : Monsieur Thibaut BIZE, Vice-président

Une campagne de certification N17 (sécurité incendie) sur les sites du centre de tri et le l'ITM a mis en avant une non-conformité de ces deux bâtiments vis-à-vis des normes liées à l'évacuation des fumées (surface d'évacuation insuffisante). Il convient donc de remettre ces deux bâtiments en conformité de l'arrêté préfectoral d'exploitation et de la norme N17. Il est proposé de lancer une consultation pour ces travaux estimés à 200 000€.

Dans l'optique de répondre aux recommandations des compagnies d'assurances, le SYBERT a lancé en début d'année, sur le centre de tri et sur l'ITM, une opération de certification N17 relative à la sécurité incendie. L'organisme mandaté pour cette certification a mis en avant une non-conformité des bâtiments en matière d'évacuation des fumées. L'arrêté préfectoral stipule en effet que la surface utile des exutoires permettant le désenfumage ne doit pas être inférieure à 2% de la surface totale de la toiture.

Le SYBERT s'est rapproché des constructeurs des deux bâtiments pour entamer des discussions sur les responsabilités liées à cette non-conformité. En cas d'échec de ces négociations, le SYBERT entamera une procédure de contentieux.

Face à la nécessité de se mettre rapidement en conformité sur ces règles de sécurité, il est proposé de lancer une consultation pour la réalisation des exutoires nécessaires sur le centre de tri et l'ITM. Ces exutoires seront réalisés selon les préconisations de la norme APSAD N17 reprenant les exigences de l'arrêté préfectoral. Le respect de ces recommandations permettra par ailleurs de maîtriser les frais d'assurance. Le montant de ces travaux est estimé à 200 000 €.

En fonction des conclusions des échanges avec les constructeurs, et notamment les modalités de prise en charge des travaux induits, des crédits budgétaires complémentaires nécessaires seront inscrits à une prochaine Décision Modificative.

Dans le cadre de ses délégations, Madame la Présidente sera amenée à lancer les consultations nécessaires à ces travaux

Pour information au Comité Syndical.

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUL. 2016

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

